



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°275

La CGT souhaite mobiliser les salariés des cabinets d'avocat sur la bataille pour l'augmentation des salaires au regard :

- De l'augmentation du Smic – 1 678,95 € à ce jour,
- Du niveau actuel de l'inflation – 5,9% sur un an (août),
- Du niveau d'inflation prévu – 8%.

Les prix ont augmenté de 5,9% d'août 2021 à août 2022. Ils vont d'ailleurs continuer leur ascension. Le patronat n'accorde que 3% en octobre 2021, plus qu'insuffisant au regard des dépenses incompressibles et indispensables auxquelles chaque salarié doit faire face :

- Energie : + 22,7%,
- Alimentation : + 7,9%,
- Services : + 3,9%,
- Produits manufacturés : + 3,5%...

Selon l'OCDE, le revenu réel des Français enregistre la baisse la plus importante des pays de l'OCDE. Cette baisse avoisine les 2% rien que pour le premier trimestre. Il est clair qu'en ce qui concerne les salariés des cabinets d'avocats, cette baisse est encore plus importante. Quant au pouvoir d'achat, c'est même une catastrophe.

Dans ce contexte, la CGT invite l'ensemble des salariés des cabinets d'avocats à signer la pétition pour une revalorisation significative des minima de branche.

..... A découper selon le pointillé

Pétition pour une revalorisation des minima de branche de 7%

Je soussigné.e,

Nom : **Prénom** :

Mail : **Nom du cabinet** :

souhaite la revalorisation de la grille de 7%.

Signature :

A retourner par email à fsetud@cgt.fr ou par fax 01 55 82 89 42

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes